



Dépêche 38/03

Une bonification retraite pour les douaniers dès le 1^{er} janvier 2004

Dans son discours au CTPM du 24 juin 2003, publié sur le site ministériel, M. Mer précise :

« J'aborde maintenant un sujet sur lequel vous attendez une réponse : la bonification du 5^{ème} pour les douaniers de la surveillance. Il s'agit d'un dossier délicat, dont nous avons dit l'an dernier qu'il serait traité en équité avec le reste du dossier des retraites. Il va donc l'être, grâce à l'avancement du dossier d'ensemble. Les engagements du 7 octobre seront tenus : les douaniers seront traités comme les autres forces de sécurité.

Ce sera applicable au 1^{er} janvier 2004 et figurera donc dans le projet de loi de finances pour 2004. Le détail des mesures applicables aux services actifs sera précisé fin juillet et le directeur général des douanes vous réunira à cet effet. En conclusion sur ce dossier, un mot : évoqué et discuté depuis de très nombreuses années, nous le réglons positivement comme nous en avons pris l'engagement. »

Les fédérations ont quitté le CTPM après le refus du ministre de prendre en compte leurs revendications sur les modalités de prélèvement des jours de grève. Le ministre n'a donc pas pu prononcer son discours qui nous est parvenu par voie électronique.

Paris, le 24 juin 2003